

L'ASSURANCE GARANTIE DE PASSIF ENVIRONNEMENTAL

Cession-acquisition d'entreprise : lever les incertitudes sur la quantification du risque environnemental

La responsabilité des entreprises face au risque de pollution s'est considérablement accrue au cours des dernières années. Le dernier exploitant est systématiquement recherché pour toutes pollutions antérieures.

Dans les opérations de fusion-acquisition, la question du passif environnemental de la société cible peut représenter des enjeux significatifs. L'incertitude quant à son impact financier pèse parfois lourdement sur les négociations.



Vos enjeux : transférer l'impact financier du risque environnemental au marché de l'assurance

L'audit environnemental préalable à la transaction constitue un élément important dans l'appréciation des risques. Pourtant, en raison de l'accès limité au sous-sol, la détection d'une pollution du sol et/ou de la nappe phréatique reste bien souvent incomplète. Aussi, certains effets ne se révèlent parfois que des années après leur survenance suite à une migration à l'extérieur des sites générant des réclamations de tiers ou des injonctions administratives. Le transfert de ce risque au marché de l'assurance permet de faciliter les transactions.

Avantages pour l'acheteur

- Améliorer les conditions de son offre
- Revendre le jour venu la société sans avoir à consentir de garantie de passif environnemental
- Se protéger contre une évolution défavorable de la législation

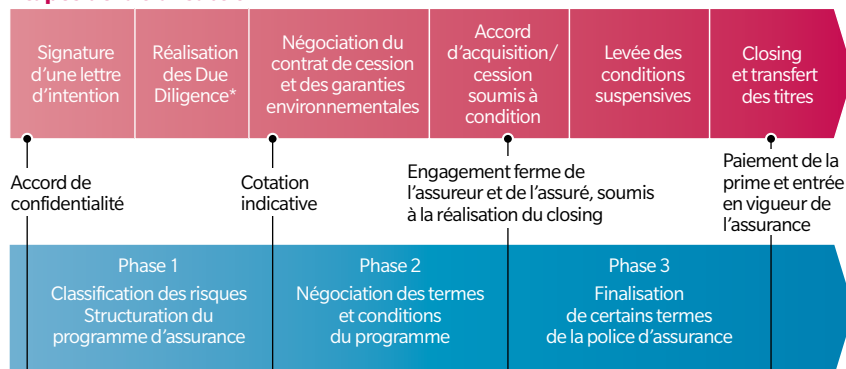
Avantages pour le vendeur

- Limiter les engagements hors bilan découlant d'une garantie environnementale classique (limiter, voire supprimer la constitution de séquestres dans le cadre de la transaction)
- Optimiser le prix de cession

Notre approche : l'accompagnement pro-actif par une équipe dédiée, tout au long de la période de transaction

Une classification des risques liés au passif environnemental de la société cible sur la base des audits existants permet de couvrir le risque associé par des solutions d'assurances environnementales spécifiques.

Étapes de la transaction



Accompagnement Marsh

* Audit de la politique de gestion des risques en vigueur au sein d'une société cible

CONCRÈTEMENT



Optimiser la vente d'une activité industrielle

Un fonds d'investissement cherche à céder une de ses participations industrielles (8 sites de production / stockage) à un acquéreur américain, très sensible aux risques environnementaux. Les audits ont mis en évidence des pollutions dont le montant est estimé entre 1,5 M€ et 8 M€. L'acquéreur américain demande une garantie spécifique de 20 M€ pour couvrir l'ensemble des coûts, celle-ci devant le couvrir pendant les 10 ans suivant le closing. Il exige en outre la constitution d'un séquestre de même montant pour sécuriser cette garantie.

→ Grâce à l'intervention de Marsh, le fonds est en mesure de proposer à l'acheteur de souscrire une assurance afin de couvrir :

- les conséquences de toute pollution non identifiée,
- les conséquences de pollutions identifiées, pour lesquelles la nécessité d'une remise en état n'est pas démontrée (responsabilité administrative sur site et hors site),
- les frais de remise en état qui résulteraient d'un changement de législation.

Alors que les audits ont estimé le coût des pollutions entre 1,5 et 8 M€, l'étude Marsh permet de fixer le montant du « risque connu » à 3 M€. Une assurance garantie de passif environnemental peut être mise en place comprenant une franchise de 3 M€ (correspondant aux risques connus) et une garantie de 17 M€ au dessus de cette franchise. L'acquéreur, conforté par l'assurance, accepte de limiter la garantie du vendeur sous forme d'un séquestre à 3 M€.



Différencier son offre dans un processus concurrentiel

Une société française est en concurrence avec des fonds d'investissement pour l'acquisition d'une cible industrielle européenne qui possède plusieurs sites de production en Europe continentale et Europe de l'est. La problématique environnementale est un aspect clé du dossier. L'acheteur souhaite différencier son offre en permettant aux vendeurs de limiter leurs engagements en matière d'environnement ; il demande des garanties spécifiques et limitées sur un seul site pour lequel les audits ont identifié des pollutions avérées dépassant les seuils de dépollution.

→ Marsh structure avec l'acheteur une assurance lui permettant de se protéger pour les 10 prochaines années contre les conséquences financières d'une demande d'un tiers et/ou de l'administration pour l'ensemble des sites portant sur :

- des frais de dépollution sur site et hors site,
- les conséquences indirectes de ces pollutions.

Le vendeur, satisfait de ne pas donner de garanties environnementales, retient l'offre proposée.

Les informations figurant dans la présente publication ont uniquement vocation à aborder les thèmes concernés de manière générale et n'ont nullement valeur de conseil personnalisé. Par conséquent, il convient de ne pas utiliser ces informations en tant que telles. Marsh est à votre disposition pour étudier vos besoins spécifiques.

Ni le présent document, ni aucune partie des informations qu'il contient ne peuvent être copiés ou reproduits sous aucune forme que ce soit sans le consentement de Marsh S.A.S., à l'exception des clients de Marsh S.A.S. qui ne sont pas tenus d'obtenir ladite autorisation pour tout usage du présent document à des fins internes.

MARSH S.A.S. – Société de courtage d'assurances. Société par Actions Simplifiée.

Capital 5.807.566,00 Euros. RCS Nanterre : 572 174 415. N° ORIAS 07 001 037 – www.orias.fr.

N° TVA intra-communautaire : FR 05 572 174 415.

Siège social : Tour Ariane – 5, place des Pyramides – 92800 Puteaux. Assurance de responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L512.6 et L512.7 du code des assurances.

Direction Communication et Marketing 1312. © Tous droits réservés Marsh S.A.S. 2013.

LES ATOUTS MARSH

Une équipe dédiée, réactive, disponible et travaillant en toute confidentialité.

Un accès privilégié au réseau Marsh, permettant d'être au contact des marchés de Londres, des États-Unis et des Bermudes.

Une expérience reconnue auprès des fonds d'investissement et des directeurs M&A des sociétés CAC 40 ainsi qu'auprès de nombreuses PME.

Un réseau de plus de 200 experts en risques environnementaux, structuré par activités et par spécialités (technique, financière, juridique...).

Pour plus d'information, un numéro unique :

01 41 34 56 56

Marsh est présent à :

Paris La Défense
Aix-en-Provence
Bordeaux
Lille
Lyon
Orange
Toulouse

www.marsh.fr